



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programme d'assistance technique

Point 15 : Coopération technique — Activités et politique de coopération et d'assistance techniques

Point 18 : Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement — Sûreté (ISD-SEC)

Point 23 : Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile et renforcement des capacités dans le domaine de l'aviation

Point 28 : Initiative « Aucun pays laissé de côté »

Point 30 : Mobilisation des ressources

SURMONTER LES DIFFICULTÉS DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Note présentée par la Slovaquie au nom de l'Union européenne, de ses États membres¹
et des autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile²,
(et par EUROCONTROL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les activités de renforcement des capacités, qu'elles soient organisées par l'OACI, des États individuels, des organisations régionales ou l'industrie, jouent un rôle essentiel dans l'appui aux efforts que déploient les États membres pour respecter efficacement et durablement les normes et pratiques recommandées de l'OACI. Une gestion efficace des activités de renforcement des capacités est donc essentielle pour l'obtention de résultats tangibles.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à rappeler la responsabilité qu'ont les États membres de se conformer aux normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARP) et la nécessité d'un fort engagement politique de leur part pour garantir la durabilité des mesures à la suite d'activités de renforcement des capacités ;
- b) à réitérer son soutien à l'initiative « Aucun pays laissé de côté » et à reconnaître la contribution de cette initiative à l'amélioration de la performance globale de l'aviation au niveau mondial ;
- c) à reconnaître la valeur ajoutée et la complémentarité des activités de renforcement des capacités entreprises par l'OACI, des États individuels, des organisations régionales et l'industrie ;
- d) à inviter l'OACI à concevoir et à mettre en œuvre une approche axée sur les résultats, lors de la priorisation des activités de renforcement des capacités, y compris au moyen d'indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer l'efficacité, l'efficacité et la pérennité de ses activités de renforcement des capacités ;

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

² Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco, Monténégro, Norvège, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine.

- e) à rappeler l'importance du partage des informations pour améliorer l'efficacité et invite l'OACI, les États membres, les organisations et l'industrie à faire usage des outils existants (par exemple la base de données ISDAL de l'OACI) pour partager l'information sur leurs activités de renforcement des capacités dont ils ont respectivement bénéficié ou qu'ils ont menées dans le but d'atteindre une efficacité maximale, d'éviter la répétition d'activités identiques et de garantir la priorisation adéquate des États et des actions.

La Résolution 30/xx de l'OACI Mobilisation des ressources et la Résolution 28/xx de l'OACI « Aucun pays laissé de côté » devraient être amendées afin d'inclure les cinq points susmentionnés.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les Objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2017-2019 ou provenant de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Note d'information « Appui européen à l'initiative Aucun pays laissé de côté (NCLB) ».

1. INTRODUCTION

1.1 Les activités de renforcement des capacités, qu'elles soient organisées par l'OACI, des États individuels, des organisations régionales ou l'industrie, jouent un rôle important dans l'appui aux efforts que font les États membres pour parvenir à une mise en œuvre efficace et durable des exigences internationales. Compte tenu des contraintes financières et humaines, il revient à tous d'établir des priorités, de mettre en place des activités de renforcement des capacités qui soient adaptées aux besoins réels et concrets et de gérer la prestation de ces activités de manière efficace. En outre, l'importance quantitative des besoins d'activités de renforcement des capacités de par le monde exige une promotion très active de tous les efforts pour garantir la durabilité de ces activités et la coordination des efforts.

2. ANALYSE

2.1 **Responsabilité des États** — L'application effective des dispositions des annexes à la Convention de Chicago est essentielle si l'on veut garantir la sécurité, la sûreté, l'efficacité, la viabilité économique et la propreté écologique du transport aérien dans tous les États membres de l'OACI. En s'engageant à appliquer effectivement les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, tous les États membres de l'OACI non seulement s'acquittent de leurs obligations internationales mais démontrent également leur volonté de contribuer à la poursuite du développement du transport aérien, élément clé de leur développement économique et de la connectivité.

2.2 Il est largement reconnu que chaque État membre reste responsable de ses performances en matière de sécurité et de sûreté. L'analyse des résultats de l'USOAP et de l'USAP de l'OACI continue d'indiquer que le niveau de respect et d'application effective des SARP reste encore à améliorer. Certaines préoccupations significatives de sécurité/sûreté (SSC/SSeC) indiquent même des cas où le manque de conformité est critique et a des répercussions sur une grande partie de la communauté internationale.

2.3 L'OACI, ses États membres, les organisations régionales et l'industrie ont un rôle à jouer dans le soutien aux efforts des autres États dans la mise en œuvre des SARP. L'engagement dans des activités de renforcement des capacités démontre également la volonté des États et organisations d'appuyer la pérennité d'un système international en veillant au respect complet et mondial des normes de l'OACI. Dans ce contexte, l'initiative « Aucun pays laissé de côté » contribue à améliorer la performance globale de l'aviation au niveau mondial. À leur tour, les États membres qui bénéficient des activités de renforcement des capacités s'engageront politiquement à veiller à la durabilité des mesures à la suite de ces activités.

2.4 **Partenariat** — L'organisation des activités de renforcement des capacités exige que les deux partenaires (l'État bénéficiaire et l'État/organisation prestataire) partagent un besoin mutuellement perçu d'amélioration³. Reconnaisant les différences qui peuvent exister entre partenaires en termes de ressources ou de disponibilité des compétences techniques, les États/organisations/industrie devraient convenir de travailler en partenariat (par exemple des partenariats publics/privés, partenariat d'assistance à la mise en œuvre de la sécurité de l'aviation, initiative AFI SECFAL, projet de renforcement des capacités pour la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale) afin d'améliorer la situation, dans le cadre donc d'une approche proactive.

2.5 **Complémentarité** — Les activités de renforcement des capacités sont bien développées et mises en œuvre par toute une gamme d'acteurs publics et privés dans l'aviation civile internationale. Certaines organisations comme l'OACI exécutent des activités, alors que d'autres organisations sont essentielles dans le financement de ces activités. Certaines exigent des bénéficiaires qu'ils couvrent les coûts des activités de renforcement des capacités alors que d'autres assurent gratuitement la prestation des activités de renforcement des capacités aux bénéficiaires.

2.6 Les activités de renforcement des capacités revêtent des formes multiples, comme le soutien apporté par un État à un autre État, ou le soutien apporté dans le cadre d'un effort collectif pour appuyer un État. L'assistance technique, le développement de programmes, les visites bilatérales, les jumelages, les examens par les pairs, les ateliers, l'échange d'informations et de meilleures pratiques ainsi que la fourniture de matériels sont au nombre des diverses activités de renforcement des capacités qui sont organisées, soit isolément, soit en association. La diversité de ces activités et celle de leurs prestataires contribuent à la richesse de l'expérience partagée avec les bénéficiaires.

2.7 La forte volonté politique des États et organisations européens d'organiser le renforcement des capacités non seulement contribue à garantir principalement la sécurité, la sûreté, l'efficacité, la viabilité économique et les performances environnementales du transport aérien, mais elle contribue également aux efforts entrepris par d'autres comme l'OACI, conformément au principe de complémentarité. L'organisation par des États européens individuels d'activités de renforcement des capacités qui rassemblent les compétences du secteur public d'États membres et des pays bénéficiaires dans le but d'obtenir des résultats opérationnels concrets d'activités entre pairs, et ainsi que par des organisations régionales (par exemple la Commission européenne, l'Agence européenne pour la sécurité de l'aviation, la Conférence européenne de l'aviation civile, EUROCONTROL) ont grandement et continuellement contribué à améliorer les performances des États en assurant une multitude d'activités dans l'intérêt de ces États. Ces activités sont concentrées à titre prioritaire sur la sécurité, l'ATM, la sûreté et la facilitation, le développement économique et la protection de l'environnement (voir A39-IP/xx).

³ Source : Capacity building in partnership the good projects guide, Mars 2012, (Renforcement des capacités en partenariat – Le guide des bons projets) – Contributeurs : Canada, États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni, Conférence européenne de l'aviation civile, Organisation de l'aviation civile internationale

2.8 Il est donc important de reconnaître la valeur ajoutée et la complémentarité des activités de renforcement des capacités entreprises par l'OACI, des États individuels, des organisations régionales et l'industrie, car elles ne sont pas uniquement bénéfiques pour les partenaires en cause, mais qu'au bout du compte elles sont utiles à tous les États membres de l'OACI.

2.9 **Mesure des performances** — Le bilan des activités passées de renforcement des capacités, en termes de durabilité, est mitigé : dans certains cas, le niveau de conformité aux SARP s'est amélioré et a été maintenu, alors que dans d'autres cas, il y a eu peu ou pas d'amélioration en dépit d'activités multiples et répétées de renforcement des capacités organisées par de multiples entités. Il y a à cela plusieurs raisons, dont certaines vont au-delà du secteur du transport aérien.

2.10 Dans un contexte de ressources humaines et financières limitées et où les besoins en termes de renforcement des capacités dépassent souvent les moyens disponibles, il est essentiel : 1) de prioriser les activités de renforcement des capacités et, 2) de veiller à ce que ces activités atteignent leurs objectifs et donnent, dans toute la mesure possible, les résultats attendus, grâce à l'utilisation d'indicateurs clés de performance (KPI).

2.11 Afin de garantir leur efficacité, leur efficience et leur durabilité, les activités de renforcement des capacités devraient être fondées sur des besoins concrets et réels, qui peuvent être évalués au moyen d'audits et devraient être officialisées dans un « plan d'action » comprenant les différentes activités, un échéancier et les résultats attendus.

2.12 La priorisation des besoins devrait être étudiée et les priorités définies en termes d'activités de renforcement des capacités à livrer. Les critères à utiliser peuvent comprendre, mais sans s'y limiter :

- a) un engagement politique écrit aussi bien au niveau ministériel qu'au niveau de l'administration, afin d'obtenir le respect des exigences internationales. Cet engagement pourrait être concrétisé par la mise à disposition par les États bénéficiaires de ressources (par exemple libérer un expert pour qu'il appuie l'organisation de l'activité de renforcement des capacités, contribution financière) ;
- b) une capacité prouvée, d'une part à améliorer le niveau de respect des SARP, sur la base des activités antérieures de renforcement des capacités et, d'autre part à maintenir le niveau atteint ;
- c) la transparence et la communication, en particulier en ce qui concerne l'accès aux documents concernant les activités antérieures de renforcement des capacités, les conclusions des audits et inspections nationaux et internationaux et d'autres informations qui peuvent aider au succès de l'activité ;
- d) les activités de renforcement des capacités passées et en cours entreprises par l'OACI, des États individuels, des organisations régionales et l'industrie afin de créer des synergies ; et
- e) des résultats mesurables qui pourraient être concrètement attendus.

2.13 Il est donc essentiel que l'OACI développe et applique des indicateurs clés de performance pour mesurer l'efficacité et l'efficacité de ses activités de renforcement des capacités, compatibles avec ce que l'on attend des États et d'autres organisations. Les progrès devraient être également mesurés et les réalisations maintenues au-delà de la période de mise en œuvre des activités de renforcement des capacités. Cela aiderait également à mobiliser les ressources nécessaires pour des activités futures. Il est également essentiel que l'OACI utilise un cadre pour officialiser l'engagement des États bénéficiaires.

2.14 **Partage de l'information** — Les informations sur les activités de renforcement des capacités passées et en cours entreprises par l'OACI, des États individuels, des organisations régionales et l'industrie sont importantes pour un meilleur ciblage des activités. En conséquence, l'OACI, les États membres, notamment les États bénéficiaires, les organisations et l'industrie devraient utiliser les outils existants (par exemple la base de données ISDAL de l'OACI) pour partager des informations sur les activités de renforcement des capacités, dans le but d'obtenir une efficacité maximale, en évitant la répétition d'activités identiques pour les mêmes États et en veillant à une priorisation adéquate des États et des actions.